

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 94 (2017)

### Autorisation de stationnement - Manège ROLL CHOC - M. CHOULIER Eric Place du Champ de Foire - du 19 Octobre au 12 Novembre 2017

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant l'installation et l'ouverture du manège de Monsieur CHOULIER Eric à l'occasion de la Fête de la Toussaint, sis Place du Champ de Foire,

## ARRETE

**ARTICLE 1er :** Monsieur CHOULIER Eric, forain indépendant domicilié à St Aubin-Châteauneuf, est autorisé à installer un manège enfantin sur la Place du Champ de Foire, du côté droit face au Centre Socio Culturel à déborder sur l'entrée en pavés, et ce à compter du Jeudi 19 Octobre 2017.

**ARTICLE II :** Les manèges seront ouverts au public du Samedi 21 Octobre au Dimanche 12 Novembre 2017.

**ARTICLE III :** En raison de cette manifestation, l'entrée pavée face au CSC pour aller sur la Place du Champ de Foire sera fermée par des barrières de sécurité et interdite à toute circulation. Celles-ci seront disposées la veille de l'arrivée du manège, soit le Mercredi 18 Octobre 2017 au soir, par les Services techniques de la Commune, afin d'interdire le stationnement à l'endroit où le manège s'implante.

**ARTICLE IV :** Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. CHOULIER Eric
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Acte certifié exécutoire compte-tenu  
de son affichage le : 16/10/2017  
ou de sa notification le :  
Le Maire,

E. RAT



Fait à Châtillon sur Loire, le 12 Octobre 2017

Le Maire,

E. RAT

